



Centenaire de la profession notariale au Maroc : reconnaissance d'un rôle clé dans la stabilité économique et sociale, et appel à la consolidation des acquis

À l'occasion du centenaire de la création de la profession notariale au Maroc (1925-2025), le Conseil National de l'Ordre des Notaires du Maroc (CNONM), en partenariat avec le Ministère de la Justice, a organisé les 13 et 14 mai 2025 à Rabat une rencontre nationale d'envergure, placée sous le thème :

« Un siècle de notariat... Une encre qui préserve les droits, un sceau qui inspire confiance en l'avenir »

Ce rendez-vous historique a réuni près de 850 participants — notaires marocains et étrangers, représentants d'instances régionales et internationales — ainsi qu'un parterre de personnalités de haut niveau, dont le Ministre de la Justice, M. Abdellatif Ouahbi, le Ministre délégué au Budget, M. Faouzi Lekjaa, le Secrétaire d'État à l'Emploi, M. Hicham Sabiry, et le Secrétaire d'État au Logement, M. Adib Benbrahim. Des magistrats, avocats, parlementaires, chercheurs et experts, nationaux et internationaux, ont également pris part aux travaux de cette rencontre d'envergure.

Un acteur central de la justice et de l'économie nationale

Les différentes interventions de la séance d'ouverture ont mis en lumière le rôle structurant du notariat dans le système judiciaire marocain, sa contribution à la sécurité juridique et contractuelle, ainsi qu'à la préservation des droits et à la stabilité

des transactions.

Le notariat est aujourd'hui un acteur économique majeur, encadrant chaque année près de 150 milliards de dirhams de flux financiers, et contribuant de manière significative aux recettes fiscales de l'État, avec environ 10 milliards de dirhams versés annuellement.

Sur le plan social, les notaires participent activement à la régulation des relations contractuelles, avec plus de 450 000 actes notariés enregistrés chaque année.

Trois grandes thématiques au cœur des débats

La rencontre nationale organisée pendant ces deux jours à Rabat par le Conseil National de l'Ordre des Notaires du Maroc, en collaboration avec le ministère de la Justice, a été marquée par trois sessions thématiques. La première session a porté sur le thème : « *Le droit du notariat entre défis pratiques et aspirations à la réforme* ». La deuxième

session a abordé « *L'exercice du notariat entre les réalités du terrain et la jurisprudence* », tandis que la troisième s'est penchée sur : « *Le rôle du notaire dans la sécurisation des actes contractuels* ». En filigrane, les défis de la transformation numérique et de l'intelligence artificielle ont également été abordés.

Les intervenants ont unanimement souligné le rôle central du notaire dans la sécurisation des transactions et la garantie de la stabilité contractuelle. Ils ont également mis en lumière les contraintes auxquelles est confrontée la profession, appelant à un renforcement de la coordination et de la collaboration entre les différentes parties prenantes, en premier lieu l'institution judiciaire. Par ailleurs, les sessions ont permis d'examiner les difficultés auxquelles la profession est confrontée dans le contexte de la réforme législative à venir. Les notaires ont ainsi appelé à une révision de certaines dispositions, notamment celles relatives aux sanctions disciplinaires et aux soupçons de blanchiment d'argent. Ils ont également insisté sur la nécessité de clarifier davantage certaines notions, en particulier celles ayant trait aux indicateurs de soupçon et aux obligations de déclaration. Concernant la gestion des dépôts, les notaires ont plaidé pour une révision du mode de gestion actuel, en proposant d'en confier exclusivement la responsabilité au Conseil National de l'Ordre des Notaires.

Une vision éthique et tournée vers l'avenir

Les échanges ont mis en exergue les efforts engagés par le Conseil National pour la moralisation de la

profession, le renforcement de la confiance du public et l'accompagnement de la transformation digitale du secteur notarial.

Hommages, patrimoine et coopération internationale

En clôture de la célébration d'un Siècle du Notariat, un hommage a été rendu aux anciens présidents du Conseil National, en reconnaissance de leur contribution au développement et à la promotion de la profession au Maroc.

En marge de l'événement, un musée historique dédié au notariat a été inauguré, retraçant les grandes étapes de l'évolution de la profession depuis 1925. Cette inauguration a été présidée par M. Abdellatif Ouahbi, M. Faouzi Lakjaa, ainsi que par de nombreuses personnalités de renom. Le musée a également bénéficié de la contribution du Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire, de l'Agence Nationale de la Conservation Foncière et de la Trésorerie Générale du Royaume, qui ont enrichi l'exposition en présentant des pièces d'archives historiques.

Enfin, un protocole de coopération et d'échange a été signé entre le Conseil National de l'Ordre des Notaires du Maroc et la Chambre Nationale des Notaires du Togo, en vue de renforcer leur collaboration autour des nouvelles technologies, de la lutte contre la fraude documentaire et la formation professionnelle.

Cet événement a rendu hommage à une profession qui, depuis un siècle, contribue activement à la stabilité juridique, à la sécurisation des transactions, et à l'amélioration de l'attractivité du climat des affaires à travers une dynamique constante de modernisation et de transformation numérique.

A propos du Conseil National de l'Ordre des Notaires du Maroc (CNONM)

Le **CNONM** représente la profession notariale auprès de l'administration et émet des avis sur toute question relative à la pratique professionnelle. En vertu de la loi n° **32.09**, il est à la fois l'organe exécutif des décisions de l'Ordre national, et l'entité gestionnaire des affaires publiques de la profession.

Ses missions incluent la vigilance éthique, l'accompagnement de la formation continue, la consolidation de la sécurité juridique et contractuelle, ainsi que la participation active aux consultations législatives en lien avec l'administration.

Le CNONM joue également un rôle de force de proposition dans la mise en œuvre des politiques publiques et l'accompagnement des réformes et projets nationaux majeurs.

Contact Presse :

Brand Factory : Oum El Ezze Zerrari - 0643 22 27 19 - Tél.: 0522 49 16 55- oumelezzeb@gmail.com - ozerrari@brandfactorycom.com